

Délibération affichée,  
rendue exécutoire,  
après transmission au  
Contrôle de la Légalité  
le : 20/07/11

## DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20110708-54664-DE-1-1\_0

**CONSEIL GENERAL**

Séance du vendredi 8 juillet 2011

**DONATION D'UN ENSEMBLE D'OEUVRES DE  
GILLES DUCHÉ AU DÉPARTEMENT DES YVELINES**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 17 octobre 2008, portant acquisition de deux ensembles d'œuvres pour le musée départemental Maurice Denis, incluant la donation de deux tableaux de Gilles Duché ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

Sa Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport entendue,

Sa Commission des Finances consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Accepte la donation consentie par Monsieur Gilles Duché, portant sur vingt de ses œuvres (3 dessins, 5 papiers découpés et 12 peintures), présentées en annexe 1 à la présente délibération.

Approuve les termes de la convention de donation correspondante (cf. annexe 2), conclue entre le Département des Yvelines et M. Gilles Duché, demeurant 9 rue Falguière à Paris (75015), ou son représentant.

Dit que les œuvres seront affectées au patrimoine départemental et pourront faire l'objet d'exposition(s) en tout ou partie dans des locaux appartenant au Département des Yvelines, ou à l'occasion de prêt(s) à d'autres collectivités ou institutions.

Habilite Monsieur le Président du Conseil Général des Yvelines à signer tous documents se rapportant à cette donation.